



Manpower®

Communiqué de Presse
Nanterre, le 1^{er} mars 2019

Egalité Femmes – Hommes : Manpower France obtient la note de 99/100

Le décret relatif aux modalités d'application et de calcul de l'index de l'égalité femmes-hommes s'applique depuis le 1^{er} mars 2019 à toutes les entreprises d'au moins 1000 salariés. Reposant sur 5 indicateurs, Manpower France obtient la note de 99/100 pour ses 3 950 salariés permanents.

Manpower France qui compte 81% de femmes en son sein, obtient 39/40 pour l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables ; 20/20 pour la même chance d'obtenir une augmentation ; 15/15 pour la même chance d'obtenir une promotion ; 15/15 pour le taux d'augmentation à l'issue du congé maternité ; 10/10 pour la répartition sexuée des 10 plus hautes rémunérations.

« Cette note témoigne de l'engagement effectif et durable de Manpower France à assurer l'équité de traitement entre les femmes et les hommes et pour la promotion de la diversité », indique Franck Bodikian, Directeur Général ManpowerGroup France en charge des Ressources Humaines.

Pour la 7^{ème} année consécutive, Manpower France s'est engagée sur un troisième accord triennal 2019-2021 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (au sein du personnel permanent) conclu le 14 décembre 2018 avec l'unanimité des six organisations syndicales représentatives de l'entreprise.

Cet accord porte sur 4 domaines :

- La formation professionnelle,
- L'évolution professionnelle,
- La rémunération effective,
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

« Nous sommes convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes est gage de la performance économique et sociale. Manpower France ambitionne de publier un score au moins équivalent chaque année », conclut Franck Bodikian.

A propos de Manpower France

Acteur majeur du marché de l'emploi depuis 60 ans, Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « Référence Intérim » de Manpower et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « Conseil Recrutement » de Manpower.

La ligne de service « Référence Intérim » est constituée d'un réseau de 600 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, animé par plus de 3 000 collaborateurs.

La ligne de service « Conseil Recrutement » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité.

Certifiée ISO 9001:2008, Manpower France emploie près de 3 950 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2018.

Retrouvez toute l'actualité de **Manpower France**

www.manpower.fr - [Twitter](#) - [LinkedIn](#) – [Facebook](#) - [Viadeo](#)

Contact Presse ManpowerGroup France

Marie Elissalde – marie.elissalde@manpower.fr

01 57 66 14 43 / 06 28 74 50 95